PARIS (MPE-Média) - La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a publié récemment son quatrième rapport sur la régulation incitative de la qualité de service des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz naturel et de distribution d'électricité.

La Commission de régulation de l'énergie dresse dans ce rapport le bilan des performances des opérateurs du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2012.

Elle met l'accent sur quatre domaines clés :

- les interventions des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité auprès des consommateurs finals ;

- le raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité par ERDF ;

- les données des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel nécessaires à la facturation par les fournisseurs des consommateurs finals relevés semestriellement ;

- les données mises à disposition par les transporteurs de gaz naturel nécessaires à l'équilibrage des expéditeurs.

La CRE dit avoir constaté des progrès notables sur la qualité de service rendu aux utilisateurs par les opérateurs nationaux et les entreprises locales de distribution.

Points à améliorer

Elle a cependant soulevé aussi « des points d'amélioration ». Ceux-ci portent sur les délais

d'envoi des propositions de raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité et sur le respect des délais de mise en exploitation des ouvrages. Par ailleurs, les distributeurs d'électricité comme de gaz naturel doivent porter leurs efforts sur leurs délais d'intervention auprès des consommateurs pour les mises en service et les mises hors service.

La Rédaction

Plus de détails sur :

http://www.cre.fr/

http://www.cre.fr/marches/observatoire-et-indicateurs-des-marches